

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 AVRIL 1848.

---

Crédit supplémentaire de 200,000 francs au Département des Finances,  
pour la fabrication de monnaies de cuivre.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Le Roi m'a chargé de vous présenter un projet de loi tendant à porter de 100,000 à 300,000 francs le crédit alloué au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1848, pour les frais de fabrication de monnaies de cuivre.

Lors de la discussion de ce crédit, j'ai eu l'honneur de signaler la pénurie qui se faisait sentir dans la plupart de nos provinces, principalement de pièces de 10 et de 5 centimes.

Dans les circonstances actuelles et à raison même de ces circonstances, il m'a paru utile d'augmenter l'émission de monnaies de cuivre nationales afin d'être en mesure de suffire aux besoins de la circulation. La commission des monnaies, que j'ai consultée, est aussi d'avis qu'il y a lieu de continuer la fabrication, et elle propose d'y affecter un crédit supplémentaire de cent mille francs. Je pense, Messieurs, que la somme peut être doublée sans inconvénient. Son emploi permettra de tenir la monnaie en activité durant plusieurs mois, et après que toute la fabrication de la monnaie de cuivre sera achevée, le chiffre total s'élèvera à 4,500,000 francs. La dépense qui résultera des frais d'achat et de main-d'œuvre est amplement compensée par le produit de la nouvelle émission.

Ces diverses considérations sont de nature à justifier la demande de crédit que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre.

*Le Ministre des Finances,*

VEYDT.

## PROJET DE LOI.

---

eopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

### ARTICLE UNIQUE.

Un crédit supplémentaire de 200,000 francs est ouvert au Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1848, pour les frais de fabrication de monnaie de cuivre.

Ce crédit sera ajouté à celui de 100,000 francs ouvert à l'art. 10 du chap. I<sup>er</sup> du Budget précité.

Donné à Bruxelles, le 12 avril 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

VEYDT.

---

## ANNEXE.

*Tableau des monnaies de cuivre fabriquées jusqu'au 12 avril 1848.*

<b>MONNAIES FABRIQUÉES.</b>	<b>NOMBRE DE PIÈCES.</b>	<b>VALEUR nominale DES MONNAIES.</b>	<i>Observations.</i>
Pièces de 10 centimes . . . . .	2,121,655	212,165 50	
Pièces de 5 centimes. . . . .	29,146,578	1,457,328 90	
Pièces de 2 centimes. . . . .	100,562,852	2,011,357 04	
Pièces de 1 centime . . . . .	37,538,766	375,387 66	
TOTAL. . . . .	169,369,851	4,056,239 10	
—			
Il reste à fabriquer sur le crédit ouvert au Budget de 1848 :			
En pièces de 10 centimes, environ. . . .	775,000	77,500 00	
En pièces de 5 centimes. . . . .	1,486,000	74,300 00	
Ensemble . . . . .	171,630,851	4,208,039 10	
Au moyen du crédit de 200,000 fr. demandé par le projet de loi, il pourra être fabriqué pour une valeur nominale d'environ . . . . .	. . . . .	300,000 00	
Les monnaies de cuivre émises et à émettre représenteront, par conséquent, une valeur totale d'environ . . . . .	. . . . .	4,508,000 00	